

PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES EN CLUB FFEPGV

« Vivre son Corps » Patronage Laïque La Fuye

AVANT DE VOUS RENDRE AUX SÉANCES PROPOSÉES PAR LE CLUB, ASSUREZ-VOUS :

- Ne pas avoir de symptômes du Covid-19
- Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.
- Informer votre club en cas de contraction du virus et rester en isolement pendant 15 jours.
- Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par le Covid-19.
- Assurez-vous de disposer de gel hydroalcoolique et d'un masque avant de vous rendre à la séance.
- Privilégier les transports individuels pour vous rendre au lieu de la séance.

PENDANT LA SÉANCE, ASSUREZ-VOUS :

- Respecter une distance physique minimum avec les autres pratiquants de 2 mètres.
- Eviter les regroupements entre pratiquants avant, pendant ou après la séance.
- Nettoyer vos mains avec un gel hydroalcoolique, avant et après la séance.
- Utiliser exclusivement votre propre matériel sportif et ne pas l'échanger ou le prêter.

EN TOUTE CIRCONSTANCE :

- Respecter les consignes de circulation au sein des enceintes sportives.
- Le port du masque est obligatoire lorsque vous circulez dans l'enceinte sportive. Il peut être retiré au moment de la pratique sportive.

.....

Je soussigné certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par l'association pour l'utilisation de la salle.

Le Signature